

Famille, Culture & Éducation | Léa Champagne

# La complexe articulation des temps sociaux

Concilier travail et famille, un enjeu  
structurel et politique *inachevé* ?





: lien consultable dans l'Internet

“ *Busyness* has become so much the assumed default of many lives that it feels as elemental and uncontrollable as weather! ”<sup>1</sup>

## Introduction

S'intéresser à l'épineuse question de l'articulation travail-famille, c'est ouvrir simultanément deux domaines structurants de la vie du *xxi*<sup>e</sup> siècle, soit le travail professionnel salarié et la famille en tant qu'entité souvent située dans la vie privée et domestique.<sup>2</sup> Deux valeurs fortes sont mises en concurrence puisqu'elles contribuent résolument à définir l'identité des personnes.

Les difficultés de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et les inégalités persistantes entre les hommes et les femmes sont des défis que les sociétés contemporaines peinent à relever. Nombre de sociologues francophones se sont mobilisés sur ce constat depuis plusieurs années<sup>3</sup> et force est de reconnaître qu'en dépit des réponses institutionnelles et des efforts des pouvoirs publics pour développer certains services domestiques et mettre en place des mécanismes d'aide aux parents travailleurs, parmi d'autres dispositifs, aucune solution globale, satisfaisante et durable n'a pu être trouvée et appliquée. En effet, « ces mesures ne s'attaquent pas au cœur du problème, à savoir la façon dont les fonctions productives (production des biens et services nécessaires à l'existence) et les fonctions reproductives (reproduction

<sup>1</sup> Notre traduction vers le français : *Busyness* pour « busy » signifiant « occupé » et « busyness » en miroir avec « business » qui signifie « affaires » ou « affaires de la vie courante ». La citation provient de l'auteure, Brigid Schulte, ancienne journaliste au *Washington Post*, dans *OVERWHELMED, Work, Love and Play When No One Has the Time*, 2014, 368 pages.

<sup>2</sup> O. MARCHAND, « La conciliation travail-famille, dimension fondamentale de la qualité de l'emploi », *Revue Interventions économiques*, 41 2010, [en ligne :] <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/432>, consulté le 10 octobre 2019.

<sup>3</sup> Voir les auteurs suivants, parmi d'autres chercheurs : J. FAGNANI, M.-T. LETABLIER, *Familles et travail : contraintes et arbitrages*, Paris : La Documentation française, 2001, 80 pages ; D. MÉDA, *Le temps des femmes. Pour un nouveau partage des rôles*, Paris : Flammarion, 2001 ; B. LE BIHAN-YOUINOU, C. MARTIN (dir.), *Concilier vie professionnelle et vie familiale en Europe*, Rennes : Presses de l'EHESP, 2001, 384 pages ; C. NICOLE-DRANCOURT, (dir.), *Conciliation travail-famille : attention travaux !*, Paris : L'Harmattan, « Logiques sociales », 2009, 234 pages ; D.-G. TREMBLAY, *Conciliation emploi-famille et temps sociaux*, 3<sup>e</sup> éd., Québec : Presses de l'Université du Québec, 2012, 488 pages.

biologique de l'être humain et de sa force de travail) sont socialement mises en forme et en sens ». <sup>4</sup> Dans le dernier baromètre des parents (enquête IPSOS) de la Ligue des Familles, les chiffres sont pour le moins évocateurs : huit parents sur dix déplorent des difficultés pour concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle. <sup>5</sup> Dans le dernier baromètre des parents (enquête IPSOS) de la Ligue des Familles, les chiffres sont pour le moins évocateurs : huit parents sur dix déplorent des difficultés pour concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle. <sup>6</sup> Qui plus est, un parent sur quatre se sent souvent ou en permanence à risque de burnout parental. En ces temps où de plus en plus d'incertitudes pèsent sur les vies des femmes et des hommes, qu'elles soient liées au changement climatique, aux mutations dans le monde du travail, aux rôles intimes et familiaux, nous pourrions d'ores et déjà, après une brève analyse lexicale et une première approche classique genrée, élargir le sujet vers une analyse historique démontrant que les fondements de nos sociétés patriarcales affaiblissent les chances de réformes, et d'autre part vers une approche plus globale en abordant les questions de la précarité et de la temporalité sous-jacentes à la question de l'articulation travail-famille. Demain, pourquoi ne pas aller vers une société multi-active ?

## I. Problématiser le conflit travail-famille (ctf)

L'expression « concilier vie familiale et vie professionnelle » est entrée dans le langage courant de l'action politique vers le début des années 2000, notamment, sous l'impulsion des institutions européennes et d'organisations internationales comme l'OCDE. <sup>7</sup> Elle désigne un objectif pour l'action publique en même temps qu'une série de mesures dont la vocation est en principe de faciliter la vie des citoyens et des citoyennes. Il s'agit donc plutôt d'un énoncé

<sup>4</sup> B. FUSULIER, C. NICOLE-DRANCOURT, « Retour sur l'impossible conciliation Travail/Famille », *Revue Interventions économiques*, 53, 2015, [en ligne :] <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2643>, consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

<sup>5</sup> *Le Baromètre des Parents 2018*, Ixelles : La Ligue des Familles, novembre 2018, [en ligne :] <https://www.laligue.be/association/barometre/barometre-des-parents>, consulté le 11 juin 2019.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Petite enfance, grands défis : Éducation et structures d'accueil*, Paris : Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), 2001 et 2006.

normatif que d'une expression courante de la vie quotidienne.<sup>8</sup> Du point de vue des parents, il est question de faire face à diverses dimensions de leur existence, combinant dans des emplois du temps complexes leurs engagements, aspirations et contraintes familiales et professionnelles.

Quelques notions issues du champ lexical associé aux interactions entre vie professionnelle et vie familiale méritent d'être exposées afin de situer ce que chacun des concepts permet dans l'analyse des oppositions entre les exigences liées à la vie privée et la vie au travail. Le terme « conciliation » est surtout lié à l'idée d'un conflit à résoudre entre des sphères de vie conçues comme séparées et s'affrontant : le travail versus la famille, par exemple. Sont aussi attachées à la conciliation les notions de négociation, d'arbitrage et de compromis. Le terme « équilibre » est utilisé lorsque les personnes en emploi doivent répondre à des exigences provenant de sphères opposées de leur vie. Ici, le sens porte moins sur l'affrontement ou le choc de ces sphères de vie que sur le fait que chacune exerce un poids et tend à déstabiliser les personnes en emploi en les entraînant davantage d'un côté que de l'autre. Le but de l'équilibre consiste essentiellement à parvenir à un état stable où les forces s'annulent. Le terme « articulation », pour sa part, met plutôt en avant l'idée d'une activité dynamique et d'un point de jonction entre des sphères de vie opposées. Le terme « intégration » ajoute l'idée que les personnes en emploi ne mènent pas deux vies parallèles (une vie professionnelle et une vie personnelle), mais une seule vie comportant plusieurs domaines qui en sont les parties constituantes. Enfin, le terme « harmonisation » met l'accent sur un accord fluide à réaliser entre les différents domaines de vie des personnes en emploi.<sup>9</sup>

Hélène Périvier et Rachel Silvera, toutes deux économistes, avancent que la notion de « conciliation », soit la plus couramment utilisée dans le langage normatif, contribue à masquer les inégalités de genre et refusent de recourir à cette expression issue du discours politique.<sup>10</sup> Pour elles, « l'expression même

<sup>8</sup> B. LE BIHAN-YOUINOU, C. MARTIN, « Les enjeux de la conciliation vie familiale-vie professionnelle en Europe », dans B. LE BIHAN-YOUINOU (éd.), *Concilier vie familiale & vie professionnelle en Europe*, Rennes : Presses de l'EHESP, 2008, p. 5-34.

<sup>9</sup> M. STRATIGAKI, « The Cooptation of Gender Concepts in EU Policies : The Case of Reconciliation of Work and Family », *Social Politics*, XI, 1, 2004, p. 30-56.

<sup>10</sup> Voir les articles suivants (parmi d'autres) : H. PÉRIVIER, « La garde des jeunes enfants : affaires de femmes ou affaire d'État ? », *Lettre de l'OFCE*, 228, 2003 ; R. SILVERA, « Temps professionnels et familiaux en Europe : de nouvelles configurations », *Travail, Genre et Sociétés*, 24, 2010, p. 63-64 ; H. PÉRIVIER, « Bilan et enjeux du dispositif de garde des jeunes enfants. Au regard de l'emploi des femmes », *Informations sociales*, 137, 2007 p. 108-117.

ne va pas de soi, tant l'image qui lui est bien souvent accolée est celle de la conciliation du "rôle de mère" et de "travailleuse". Certes, les statistiques indiquent qu'encore aujourd'hui c'est bien aux femmes (en tant que mères, grands-mères, filles ou belles-filles), qu'incombe ce numéro d'équilibriste.<sup>11</sup> Mais c'est une chose de constater que les femmes ont cette double vie, c'en est une autre d'affirmer qu'elles sont les seules à pouvoir – et d'autant plus à devoir – le faire. Là est bien toute l'ambiguïté du terme « conciliation », qui peut implicitement être entendu comme les arrangements qui permettent aux femmes de mieux articuler leurs temps. Or, les hommes, qui sont aussi pères, grands-pères, fils et beaux-fils, devraient être tout autant concernés. Pourtant leur investissement dans la famille n'évolue pas assez rapidement pour entrevoir une hypothétique égalité professionnelle et un rééquilibrage des tâches familiales<sup>12</sup>, soit deux variables centrales à l'articulation « égalitaire » travail-famille.

Selon nous, même si les termes peuvent sembler peu de choses face à cette question si actuelle, il nous paraît qu'un changement lexical permettrait de repenser la question non pas comme une source de tension, mais davantage comme un équilibre à atteindre via une gestion collective de l'organisation du travail. Mais avant de faire une analyse en ce sens, il nous faut nous pencher sur l'origine de la problématique.

Au-delà du rôle et donc de chaque membre de la famille, l'articulation mobilise également l'État qui, dans certains pays européens, joue un rôle considérable (notamment en versant des allocations et en offrant des services aux familles). Entre l'État et la famille, émergent également de nouveaux acteurs, qui complètent ou suppléent leurs rôles : les entreprises, les associations, les dispositifs locaux, etc. Néanmoins, l'analyse des politiques de conciliation dans l'Union Européenne dans la durée montre le glissement progressif d'un objectif d'égalité des sexes vers un objectif économique, centré sur l'emploi et sur le développement de la flexibilité du travail.<sup>13</sup> Selon Jane Lewis, la fin des années 1990 marque ainsi une profonde évolution de la façon dont sont défi-

<sup>11</sup> H. PÉRIER, R. SILVERA, « Maudite conciliation », *Travail, Genre et Sociétés*, XXIV, 2, 2010, p. 25.

<sup>12</sup> Voir le dernier Index de 2017 du European Institute for Gender Equality (EIGE), [en ligne :] <https://eige.europa.eu/publications/gender-equality-index-2017-measuring-gender-equality-european-union-2005-2015-report>, consulté le 20 septembre 2019.

<sup>13</sup> M. CLAUDE, « Concilier vie familiale et vie professionnelle : un objectif européen dans le modèle français des politiques de la famille ? », *Informations sociales*, 157, 2010/1, p. 114-123, [en ligne :] <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-1-page-114.htm>, consulté le 10 octobre 2019.

nies les politiques de conciliation. Leur inscription dans les lignes directrices de la stratégie européenne pour l'emploi traduit l'accent mis sur le lien avec l'emploi, notamment pour les femmes. « Il ne s'agit donc plus tant de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes en modifiant l'attitude des hommes et en les impliquant davantage dans les activités domestiques et de care que de développer l'offre de garde, afin de libérer du temps pour les femmes et de leur permettre de travailler tout en ayant des enfants. »<sup>14</sup>

Le problème de l'articulation de la vie professionnelle avec la vie familiale (APF) s'inscrit aussi dans l'évolution du marché du travail vers une flexibilisation accrue et de la conception même que les individus ont de leur investissement professionnel, en tant que moyen de subsistance, certes, mais aussi comme moyen, parmi d'autres, d'épanouissement personnel et non plus comme la réalisation d'un devoir envers la société.<sup>15</sup> S'il est ajouté à cette contextualisation générale la complexification des formes et des compositions familiales et la nouvelle normativité autour de la parentalité<sup>16</sup>, il est aisé de comprendre que l'articulation de la vie professionnelle avec la vie familiale touche aux fondements de la société contemporaine, de son organisation et de sa symbolique.<sup>17</sup>

<sup>14</sup> J. LEWIS, *Work-Family Balance, Gender and Policy*, Cheltenham : Edward Elgar, 2009, p. 45.

<sup>15</sup> B. FUSULIER, « Regard sociologique sur l'articulation de la vie professionnelle avec la vie familiale. Enjeu de société, médiation organisationnelle et appartenance professionnelle », *Les Cahiers de recherche du Girsef* (Groupe interdisciplinaire de recherche sur la socialisation, l'éducation et la formation), 89, avril 2012, 29 pages.

<sup>16</sup> J. MARQUET, J.-P. DELCHAMBRE, B. FUSULIER, D. LALOY, N. MARQUIS, et. al., *L'évolution contemporaine de la parentalité*, Gent : Academia Press, 2005, 283 pages.

<sup>17</sup> Chantal Nicole-Drancourt est directrice de recherche au laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique CNRS. Lire : « Repenser la relation travail-famille : du privé au politique », dans BERREBI-HOFFMANN (dir.), *Politique de l'intime*, Paris : La Découverte, 2009, p. 181-199 ; C. NICOLE-DRANCOURT, « Un impensé des résistances à l'égalité entre les sexes : le régime temporel », *Temporalité*, 9, 2009.

## II. Les piliers de la relation travail-famille se fissurent-ils ?

Durant la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, nous avons assisté à une baisse tendancielle, sans pour autant être linéaire, du travail féminin.<sup>18</sup> En fait, la société salariale<sup>19</sup> s'est progressivement construite autour du *male breadwinner/female caregiver model*<sup>20</sup> basé sur la double idée du caractère exclusif de l'investissement de chaque membre du ménage dans l'une de ces deux sphères, et de l'attribution de ladite sphère d'investissement en fonction du sexe. En d'autres mots, ce modèle permettait *ipso facto* la conciliation des activités productives et des activités reproductives par la complémentarité sexuée des investissements des hommes et des femmes. En dépit de leurs limites démocratiques, notamment en ce qui concerne la place et les droits des femmes dans la société, les fondements traditionnels de la relation travail/famille ont longtemps été cohérents avec une société de croissance, de standardisation des pratiques et de mise à l'écart des revendications identitaires.<sup>21</sup> La relation travail-famille « dite » traditionnelle » est donc notamment issue de la naturalisation d'une construction sociale historiquement située, qui fonde l'articulation des activités socialement utiles (au demeurant atemporelles et nécessaires) sur une partition sociale et sexuée de la production et de la reproduction.<sup>22</sup> Autrement dit, c'est dans un univers de reconnaissance très spécifique et très inégalitaire du point de vue du genre que les institutions

<sup>18</sup> M. MARUANI, E. REYNAUD, *Sociologie de l'emploi*, Paris : La Découverte, « Repères », 2001, 128 pages.

<sup>19</sup> R. CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris : Fayard, 1995, cité dans B. FUSULIER, « Regard sociologique sur l'articulation de la vie professionnelle avec la vie familiale. Enjeu de société, médiation organisationnelle et appartenance professionnelle », *Les Cahiers de Recherche du Girsef*, n°89, 2012, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00976944/document>, consulté le 18 septembre 2019.

<sup>20</sup> *Male Breadwinner* réfère à l'homme pourvoyeur du gagne-pain et *female caregiver* à la femme pourvoyeuse de soins. R. CROMPTON, *Restructuring gender relations and employment : the decline of the male breadwinner*, Oxford : Oxford University Press, 1999.

<sup>21</sup> « Cette partition sexuée des activités de production et de reproduction, toutes les sociétés salariales se sont développées sur une division sexuelle des activités socialement utiles et sur une hiérarchisation du mode de reconnaissance de ces activités ». A.M. DAUNE-RICHARD, *Les femmes et la société salariale : France, Royaume-Uni, Suède*, Paris : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 2004.

<sup>22</sup> *Ibid.*

et l'organisation du travail et de la famille ont été pensées. « Qui dit historiquement situé s'oppose d'une part à un naturalisme institutionnalisé et suppose d'autre part une perméabilité au changement social (en général) et à la modernité (en particulier). »<sup>23</sup>

Bernard Fusulier<sup>24</sup> et Chantal Nicole-Drancourt<sup>25</sup>, tous deux sociologues économiques, nous disent que depuis plusieurs décennies, ce modèle bat de l'aile, bousculé par l'évolution du monde : la féminisation du marché du travail et les inégalités à plusieurs niveaux entre les hommes et les femmes (écart salarial, écart entre les pensions, etc.), la précarisation des emplois, la flexibilisation du travail et de ses temps, la diversification des modèles familiaux, des systèmes de parenté et de parentalité, l'individualisation et la quête de l'épanouissement personnel, la valeur que représente le bien-être et l'intérêt supérieur des enfants, parmi d'autres. Ces dimensions questionnent la légitimité de la division sexuelle du travail et influencent la cohérence du modèle traditionnel de conciliation. Ces dimensions questionnent la légitimité de la division sexuelle du travail et minent la cohérence du modèle traditionnel de conciliation.

Les inégalités concernant les structures de garde adéquates, abordables et accessibles géographiquement, avec les différentes formes de discriminations et de barrières à la « maternité au travail » malgré de réelles avancées en termes de politiques publiques, ces éléments deviennent souvent un motif de cessation d'activité pour les femmes en général et les mères en particulier. Autant d'évolutions et de ruptures qui marquent de nouvelles tensions entre les sphères du travail et de la famille. En outre, elles montrent que les femmes continuent de porter l'essentiel de la charge des ajustements entre emploi et vie familiale. Voire même elles interrogent le rôle des changements profonds de l'organisation du travail dans la production de ces tensions.<sup>26</sup> L'articulation entre famille et travail reste un fort révélateur des rapports sociaux de sexe au sein du couple et de la société. En outre, il ne s'agirait pas de voir en la famille une absence d'économie, mais bien une économie autre qui n'est pas non plus totalement à part de l'économie de marché.

<sup>23</sup> B. FUSULIER, C. NICOLE-DRANCOURT, *op. cit.*, p. 2.

<sup>24</sup> B. FUSULIER, « Travail/Famille : un tandem possible ? », *Revue de l'Observatoire*, LXXVIII, 2013, p. 5-10.

<sup>25</sup> C. NICOLE-DRANCOURT (éd.), *Conciliation travail-famille : attention travaux !*, *op. cit.*

<sup>26</sup> A. PAILHÉ, A. SOLAZ, « Concilier, organiser, renoncer : quel genre d'arrangements ? », *Travail, Genre et Sociétés*, 24, 2010/2, p. 29-46, [en ligne :] <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2010-2-page-29.htm>, consulté le 4 octobre 2019.

### III. Tensions et désarticulations entre temporalités productives et reproductives

Le travail domestique, de care<sup>27</sup> et familial est complètement articulé au travail salarié, il ne peut pas être analysé de façon indépendante et autonome. Ce que nous appellerons ici le travail de reproduction sociale<sup>28</sup> (également nommé travail domestique, travail invisible, travail non rémunéré, travail du care) représente un des pans essentiels au fonctionnement, à toutes ses étapes, d'une économie, d'une société, et tout particulièrement de l'articulation entre les sphères du travail professionnel et de la vie privée (ou familiale). Pourtant, il n'est pas considéré comme une activité productive et laisse les femmes, qui en réalisent la majeure partie, dans des situations plus précaires,<sup>29</sup> ou à risque de précarité. Conséquemment, dans le monde, elles réalisent 2,6

<sup>27</sup> Pour Joan Tronto (1993 et 2009), une théoricienne phare du concept, le care se révèle dans un ensemble de pratiques ou d'activités sociales spécifiques orientées vers le soin comme but et accompagnées de dispositions d'attention, de sollicitude (concept le plus couramment utilisé en français), de souci à l'égard de l'autre ou de soi, au sein des activités humaines ayant souvent des buts complexes, voire contradictoires. Cette définition du care a un sens très large pouvant couvrir tous les domaines de vie, d'intervention ou de programmations sociales. J. TRONTO, *Un monde vulnérable, pour une politique du care*, Paris : La Découverte, 2009, 240 pages.

<sup>28</sup> Le travail domestique, aussi dénommé travail ménager, sanitaire profane, travail du care, compris comme l'ensemble des activités par lesquelles la vie humaine est produite et reproduite, constitue un travail invisible, non reconnu, non rémunéré (gratuit) et construit comme étant par nature « féminin ». Ce travail est lui-même inclus dans la notion élargie de reproduction sociale qui s'est déployée à partir des années 1980 pour englober également les soins de santé, le développement et la transmission des savoirs, des valeurs et des pratiques culturelles, ainsi que la construction des identités individuelles et collectives. Voir les ouvrages suivants : MUNRO C. « "Social Reproduction Theory", *Social Reproduction, and Household Production* », *Science and Society*, Octobre 2019, Vol. LXXXIII, N°4, pp. 451–468 ; K. BEZANSON, M. LUXTON, *Social Reproduction : Feminist Political Economy Challenges Neo-Liberalism*, McGill- Quenn's University Press, 2006, 336 pages.

<sup>29</sup> La précarité, vue comme cette condition d'incertitude, de fragilités, de vulnérabilités, dont les causes sont multidimensionnelles, s'additionnent et se croisent. À lire pour aller plus loin : Vogel, Laurent. 2003. *La santé des femmes au travail en Europe. Des inégalités non reconnues*, Bureau Technique syndical européen de la santé et la sécurité.

fois de plus de travaux domestiques que les hommes.<sup>30</sup> Selon des chiffres fournis par le PNUD<sup>31</sup>, lors de la Conférence de l'ONU sur les femmes qui s'est tenue à Pékin en 1995, les femmes assuraient la moitié du travail sur la planète.<sup>32</sup> Or les deux tiers de ce travail ne sont pas rémunérés. Depuis, la situation n'a pas beaucoup évolué.<sup>33</sup> Certaines auteures disent même qu'elle empire « car le travail invisible, en général, est en continuelle progression partout, suivant le principe du capitalisme [...]. On assiste à l'extension du domaine de l'invisibilité, bien au-delà de l'espace domestique. »<sup>34</sup>

Selon les derniers chiffres du Gender Equality Index 2017 du EIGE<sup>35</sup>, à l'échelle européenne, ce sont 78,7 % des femmes qui réalisent le travail ménager et domestique à tous les jours contre 33,7 % des hommes. En Belgique, toujours selon cet Index, la division du temps pour des activités liées au care, reste encore largement inégalitaire : 43 % des femmes réalisent au moins une heure de travail domestique par jour contre 29 % des hommes. Cet écart est davantage significatif pour les couples avec enfants : 81 % des femmes font le travail ménager et domestique (basé sur un minimum d'une heure par jour) contre 32,5 % des hommes.<sup>36</sup> Une étude intitulée *Genre et emploi du temps en Belgique* (voir Figure 1) montre qu'après l'évolution

<sup>30</sup> Travailler et être pauvre : les femmes en première ligne, Paris : OXFAM France, 2018, [en ligne :] [https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2018/12/Rapport\\_OXFAM\\_Pauvrete\\_au\\_travail\\_femmes\\_en\\_premiere\\_ligne-2.pdf](https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2018/12/Rapport_OXFAM_Pauvrete_au_travail_femmes_en_premiere_ligne-2.pdf), consulté le 28 septembre 2019.

<sup>31</sup> Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD).

<sup>32</sup> PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1995*, Paris : Économica, 1995, [en ligne :] [http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr\\_1995\\_fr\\_complet\\_nostats.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_1995_fr_complet_nostats.pdf).

<sup>33</sup> Voir le dernier rapport 2017-2018 sur l'égalité entre les sexes de ONU Femmes, O. CHAKRABARTI, *ONU Femmes. Rapport annuel 2017-2018*, New York : ONU Femmes, 2018, [en ligne :] <http://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2018/6/annual-report-2017-2018>, consulté le 20 juin 2019.

<sup>34</sup> C. ROBERT, L. TOUPIN, *Travail invisible. Portraits d'une lutte féministe inachevée*, Québec : Les éditions du Remue-Ménage, 2018, 194 pages.

<sup>35</sup> Voir le dernier Index de 2017 du European Institute for Gender Equality (EIGE), *Gender Equality Index 2017 : Measuring gender equality in the European Union 2005-2015 – Report*, Vilnius : EIGE, 2017 [en ligne :] <https://eige.europa.eu/publications/gender-equality-index-2017-measuring-gender-equality-european-union-2005-2015-report>, consulté le 20 septembre 2019.

<sup>36</sup> « 81 % of women compared to only 32,5 % of men do cooking and housework every day for at least 1 hour. The gender gap has significantly increased and is higher among foreign-born women and men compared to native-born women and men. The more educated women and men are, the more likely they are to do cooking and housework every day. » *Gender Equality Index 2017...*, op. cit.

importante observée entre 1966 et 1999, une limite ait été atteinte, limite à laquelle s'attachent surtout les hommes. La seule forme d'augmentation de l'égalité est en effet liée à un changement dans l'emploi du temps des femmes.<sup>37</sup>

En outre, le travail domestique est en quelque sorte un angle mort de l'économie, de sa valeur contributive à la productivité d'une société.<sup>38</sup> Néanmoins, selon la sociologue du travail Maud Simonet, pour que le système économique libéral fonctionne, il doit reposer sur une autre économie, invisible dans la plupart des statistiques et, surtout, gratuite.<sup>39</sup> Une économie que des femmes essentiellement font tourner et qui n'est pas considérée comme une activité productive du fait de sa faible reconnaissance marchande.<sup>40</sup> Et pourtant, c'est précisément parce qu'une partie de la population se consacre au travail du soin que l'autre partie peut s'occuper du « vrai »<sup>41</sup> travail qui rapporte en terme monétaire. Elle parle du phénomène des stages non rémunérés et de la sous-traitance avec les mêmes mots.<sup>42</sup> Sans valeur monétaire ou contrepartie « reconnaissante », même si des tentatives de quantification ont émergé, entraînant dans son sillage une forme d'omission à la fois identitaire, mais également politique et éthique du point de vue de l'articulation des temps nécessaires à la fabrication de valeur (production et reproduction).

<sup>37</sup> I. GLORIEUX, TH.-P. VANTIENOVEN, *Genre et emploi du temps. (Non-) Évolution des stéréotypes de genre, 1999, 2005 et 2013*, Bruxelles : Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, 2016, [en ligne :] [https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/95\\_-\\_genre\\_et\\_emploi\\_du\\_temps\\_fr.pdf](https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/95_-_genre_et_emploi_du_temps_fr.pdf), consulté le 20 juin 2019.

<sup>38</sup> La valeur des activités dans l'espace familial ne sera pas reconnue au-delà de leur contenu affectif et le/la producteur/trice (comme le sujet de droit) glissera du statut de « travailleur/euse » à celui de « parent ». P. VIEILLE, *La sécurité sociale et le coût indirect des responsabilités familiales*, Bruxelles : Bruylant, 2001, 633 pages.

<sup>39</sup> M. SIMONET, *Le travail gratuit : la nouvelle exploitation ? Petite encyclopédie critique*, Paris : Textuel, 2018, 152 pages. Elle est également directrice de l'IDHES-Nanterre. Elle a publié le *Travail bénévole, Engagement citoyen ou travail gratuit ?* (La Dispute, 2010) et *Who Cleans the Parks ? Public Work and Urban Governance in New York City*, avec John Krinsky (Presse de l'Université de Chicago, 2017), <https://www.press.uchicago.edu/ucp/books/book/chicago/W/bo25338739.html>.

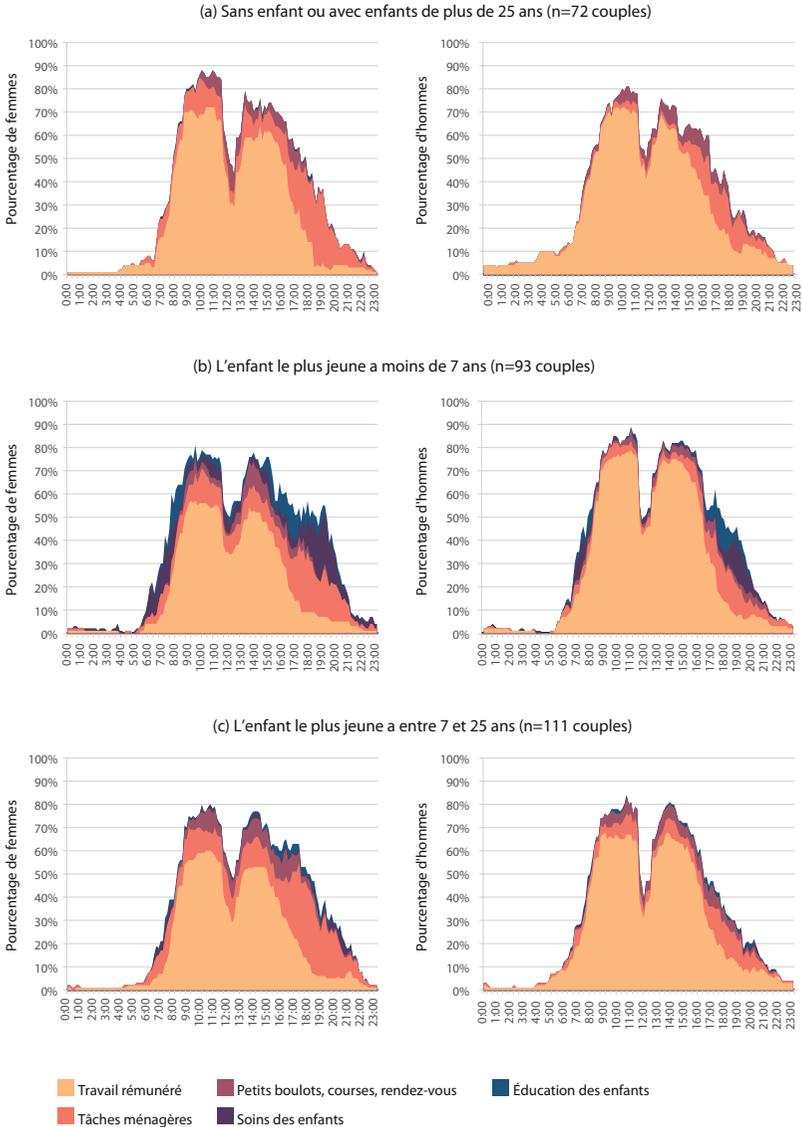
<sup>40</sup> M. SIMONET, op.cit. p. 18.

<sup>41</sup> Le travail auquel on accorde une valeur est le plus souvent le travail qui correspond au travail « prescrit », le travail défini par d'autres que ceux qui le réalisent (employeur, ingénieur en organisation, supérieur hiérarchique).

<sup>42</sup> M. SIMONET, op.cit. p.28

Figure 1

Déroulement de la charge de travail, un jour de semaine moyen, de couples belges de femmes travaillant à temps plein et d'hommes travaillant à temps plein, âgés de 18 ans et plus en 2013



Source : d'après I. GLORIEUX, Th.-P. VANTIENOVEN, Genre et emploi du temps. (Non-) Évolution des stéréotypes de genre, 1999, 2005 et 2013, Bruxelles : Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, 2016.

Parce qu'il donne lieu à un échange marchand, le travail salarié suppose la mesure, et c'est le temps qui va servir d'étalon. Cette équivalence du travail au temps passé est aussi une abstraction qui donne sa valeur au travail en le réduisant à une marchandise<sup>43</sup>. En effet, l'existence de conflits entre vie familiale et vie professionnelle a été mise en lien avec des difficultés dans les sphères familiale, professionnelle et la satisfaction de vie générale.<sup>44</sup>

L'activité travail (sphère productive) et famille (sphère reproductive) ne peut reposer sur une vision segmentaire du travail et de la famille, laquelle conçoit les deux sphères de façon séparée et les activités respectives de chaque sphère comme ne comportant aucun impact sur l'autre sphère.<sup>45</sup> Pour rendre compte de l'interaction entre le travail et la famille, plusieurs théories ont été formulées (1985, 2000) : l'instrumentalisation, la compensation, le débordement, l'accommodation, la congruence, le conflit de temps, le conflit de tension et le conflit de comportement.<sup>46</sup> Ces théories tentent d'expliquer comment des affects, des comportements, des savoirs, du temps, de l'énergie, etc. passent ou non d'une sphère à l'autre par l'intermédiaire des « parents-travailleurs ». Elles conçoivent les sphères du travail et de la famille distinctement, bien que chacune d'elle soit ouverte à des échanges avec l'autre. Or, nous pensons que pour mieux saisir les impacts différenciés sur les hommes et les femmes, cela exige d'aller plus loin et de penser la relation travail-famille sous le mode d'un recoupement partiel qui met en évidence la dépendance réciproque de chacun domaines. De fait, envisagées ensemble, les sphères du travail, de la famille, de la collectivité et du gouvernement forment un écosystème. Chacune des sphères intègre des ressources provenant d'autres sphères, les transforme par l'intermédiaire de ses activités propres, puis les retourne à ses homologues. À force de s'accumuler, ces différentes formes de « vulnérabilités » entraînent des phénomènes de mieux en mieux connus et défi-

<sup>43</sup> A. Dussuet, « La mesure du travail : une question de genre ? Analyse des processus de dé-valorisation du " travail domestique " », 2013, [En ligne], metices.ulb.ac.be/IMG/pdf/DUSSUET.pdf, consulté le 28 octobre 2019

<sup>44</sup> S. OFFER, « The Costs of Thinking About Work and Family : Mental Labor, Work-Family Spillover, and Gender Inequality Among Parents in Dual-Earner Families », *Sociological Forum*, 29, 2014, p. 916-936.

<sup>45</sup> L. CHRÉTIEN, I. LÉTOURNEAU, « Du poids des contraintes au partage concerté des ressources : quelques témoignages des acteurs centraux de la conciliation travail-famille », *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, 2006, p. 8-2, [en ligne :] <http://journals.openedition.org/pistes/3024>, consulté le 15 juin 2019.

<sup>46</sup> J.R. EDWARDS, N.P. ROTHBARD, « Mechanisms Linking Work and Family: Clarifying the Relationship Between Work and Family Constructs », *Academy of Management Review*, XXV, 1, 2000, p. 178-199.

nis, comme les parents épuisés, le burnout parental, le burnout maternel.<sup>47</sup> C'est une forme de précarisation parallèle et indirecte, celle qui est difficilement « monnayable », la fonction du travail domestique et invisible étant largement impactée par la précarité en tant que rupture du lien social, de ses cadres intégrateurs interdépendants.<sup>48</sup> Régis Pierret, sociologue, propose que la précarité laisse voir trois catégories de personnes : les « protégés », les « précarisables » et les « précarisés »<sup>49</sup>. Tout un travail reste à faire pour défricher les articulations entre travail invisible et précarité – nous l'avons à peine esquissé ici.

## IV. L'épidémie de l'accélération des temps sociaux

La philosophe Myriam Revault D'Allonnes pense que la crise des temps sociaux modernes, est devenue la norme. « Nous vivons et pensons en fonction et sous le signe de la crise », nous dit-elle.<sup>50</sup> Notre manière d'être au temps affecte à la fois le regard que la société porte sur son avenir collectif voué à l'incertitude et les représentations que les individus se font de l'orien-

<sup>47</sup> D. LOYAL, *Déterminants Psychosociaux et Culturels du Burnout Maternel et des Symptômes Dépressifs Périnataux*. Thèse à l'école doctorale Sociétés, Politique, Santé publique, spécialité psychologie, Bordeaux : Université de Bordeaux, décembre 2017, [en ligne :] <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01687441>, consulté le 20 juillet 2019.

<sup>48</sup> Parmi les sources consultées, nous avons choisi cette définition qui associe la précarité au délitement des liens sociaux, mais également des cadres intégrateurs et, plus largement, aux mutations de la société. « Dans la précarité, telle que l'entend par exemple Maryse Bresson (2007), l'individu ne se situe plus dans un système d'interdépendance, dans une solidarité au sens durkheimien du terme. Cette autre approche s'enracine également dans la perspective de la société du risque telle qu'elle a été définie par Ulrich Beck (2003), une société dans laquelle chacun a le sentiment d'être vulnérable. Dans le même registre, Robert Castel a pu parler de la « montée des incertitudes » et décrire une nouvelle réalité sociale dominée par l'incertitude du lendemain : le travail ne donne plus à l'individu un statut assuré (Castel, 2009). Certes Castel n'emploie pas le vocable précarité mais les expressions de « vulnérabilité sociale » ou d'« insécurité sociale » (Castel, 2003) qu'il attribue au détricotage du salariat et notamment à l'effritement du système de protection sociale. » Cité dans R. PIERRET, « Qu'est-ce que la précarité ? », *Socio*, 2, 2013, [en ligne :] <http://journals.openedition.org/socio/511>, consulté le 28 septembre 2019.

<sup>49</sup> R. PIERRET, *op. cit.*

<sup>50</sup> M. REVAULT D'ALLONNES, « Ce de dit la « crise de notre rapport au temps », *ERES « Vie Sociale »*, II, 2, 2013, p. 39-51.

tation tout aussi incertaine de leur existence. En cela, les processus temporels et les temporalités associés à l'articulation du travail professionnel salarié et de la vie familiale privée (non rémunérée) sont caractérisés par une désynchronisation et un éclatement des rythmes, amenant une perte d'un horizon de sens unificateur. Également, un penseur important du concept d'accélération sociale, le sociologue et philosophe Harmut Rosa, intègre la dimension du changement social, principalement issu des deux institutions de production et de reproduction que sont le travail et la famille. En fait, il y a une forme de désinstitutionnalisation du travail et de la famille qui vient renforcer l'accélération du rythme de vie, surtout si l'analyse considère que les institutions ont une fonction de déchargement social (elles nous dispensent de réfléchir à tout ce que nous entreprenons). Harmut Rosa le dit sans ambages, « notre rapport au temps est profondément lié à l'impératif de croissance ». Or, si la famille est vue comme un frein à la croissance [économique], la conciliation travail-famille cherche davantage à adapter la famille – et ses rythmes – au travail plutôt que l'inverse, ou l'équilibre.

Par exemple, dans le champ de la réflexion et de l'action publique, l'approche du temps vécu a été dissociée de celle de l'espace. Depuis quelques années, cependant, les pouvoirs publics, à l'échelon du gouvernement comme à celui des collectivités locales, portent une attention nouvelle aux questions temporelles et à leur inscription territoriale, humaine et environnementale. C'est en Italie, vers la fin des années 1990, sous l'impulsion de mouvements féministes, que les politiques temporelles ont vu le jour.<sup>51</sup> Elles mêlent l'échange de services gratuits, mesurés en heures, et la réorganisation de rythmes collectifs. Libérer le temps de ses contraintes sociales qu'elles soient productives (le travail) ou reproductives (le privé et la famille) n'est pas seulement une question de choix personnels.<sup>52</sup> Il s'agit aussi de sortir d'une conception du temps axée sur l'impératif de rentabilité, où le temps non productif est considéré comme du temps perdu. « Au contraire, le temps vivant pourrait être

<sup>51</sup> J.-Y. BOULIN Jean-Yves, « Les temps de la ville. Au-delà d'un aspect fonctionnel (l'organisation des services publics), les politiques des temps visent à un "bien-être temporel", offrant disponibilité et prévisibilité à tous », *Revue Projet*, 2003/1 (n° 273), p. 64-72, [en ligne :] <https://www.cairn.info/revue-projet-2003-1-page-64.htm>, consulté le 18 septembre 2019.

<sup>52</sup> Idées tirées de l'analyse proposée par les Femmes Prévoyantes Sociales (FPS) au sujet des bureaux des temps. Voir R. HERLEMONT, Bureau des temps : un pas vers plus d'égalité femmes/hommes ?, Bruxelles : FPS, « Analyse » 2018, [en ligne :] <http://www.femmesprevoyantes.be/2018/11/28/analyse-2018-bureau-des-temps-un-pas-vers-plus-degalite-femmes-hommes>, consulté le 20 juin 2019.

redéfini comme des moments individuels ou collectifs, débarrassés des rapports de pouvoir, qui ouvrent sur la créativité, l'échange, le débat, et surtout sur de nouvelles pratiques sociales. »<sup>53</sup>

La sociologue italienne Carmen Leccardi (UNIV) récemment interviewée dans le journal *Le Monde* le dit :

*Nous vivons dans un monde de plus en plus fragmenté. Dans nos vies professionnelles et personnelles, nous bâtissons sans cesse de nouvelles hiérarchies et priorités avec une impression diffuse que notre vie est saturée et que le temps ne nous suffit pas.*<sup>54</sup>

Bien que subjective et singulière à chaque « foyer », cette expérience du temps semble devenir un phénomène global.<sup>55</sup> Le problème du temps se ressent plus là où les logiques d'accélération se superposent sans s'harmoniser. La nature est affectée par cette désynchronisation : le fait de l'exploiter sans lui donner le temps de se régénérer explique certainement le dérèglement climatique, mais également la valorisation première de la production comme mode de production et d'émancipation. Un des effets pervers de l'accélération sociale comme conséquence des innovations techniques représente, pour l'individu, une perte progressive de son autonomie et de son autodétermination.<sup>56</sup>

<sup>53</sup> Idées tirées de l'analyse proposée par les Femmes Prévoyantes Sociales (FPS), op. cit.

<sup>54</sup> L. BELOT, « Notre temps est de plus en plus fragmenté : sommes nous de plus en plus impatientes ? », *Le Monde*, cahier spécial « Sciences », 24 juin 2019, [en ligne :] [https://www.lemonde.fr/sciences/article/2019/06/24/comment-le-numerique-accelere-nos-vies\\_5480903\\_1650684.html](https://www.lemonde.fr/sciences/article/2019/06/24/comment-le-numerique-accelere-nos-vies_5480903_1650684.html), consulté le 30 septembre 2019.

<sup>55</sup> C. LECCARDI, « Accélération du temps, crise du futur, crise de la politique », *Temporalités*, 13 | 2011 [En ligne], <http://journals.openedition.org/temporalites/1506>, consulté le 4 novembre 2019.

<sup>56</sup> H. ROSA, *Resonance - A Sociology of the Relationship to the World*, Cambridge : Polity Press, 2019, 450 pages.

## V. Quels genres d'arrangements pour quel genre de vie ?

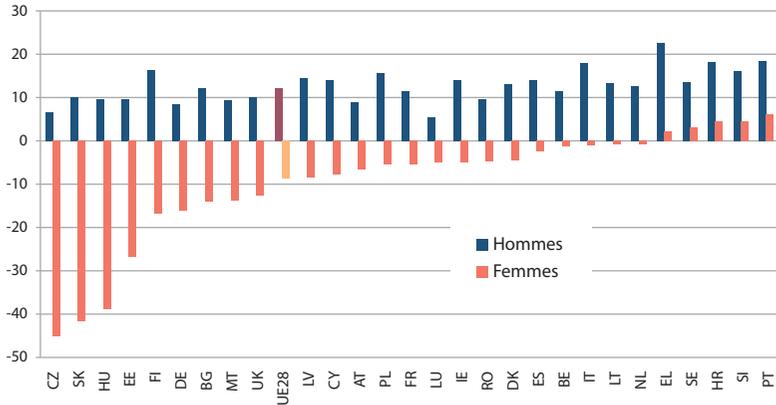
Force est de constater qu'il existe des inégalités entre les hommes et les femmes concernant la subordination de l'activité professionnelle aux contraintes familiales, et vice versa. La directive européenne d'équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle conceptualise, tant au travers de ses discours que des visées des politiques publiques s'y référant, tout en s'adressant principalement et spécifiquement aux femmes. À la suite du retrait de la directive européenne sur le congé de maternité en 2015<sup>57</sup>, la Commission a décidé d'adopter une approche plus large pour remédier à la sous-représentation des femmes sur le marché du travail. D'ailleurs, cette spécificité affecte les femmes dans leur progression sur le marché du travail, développe Karine Briard chargée d'une enquête au DARES sur les inégalités professionnelles entre les hommes et les femmes.<sup>58</sup> En revanche, la parentalité a l'effet inverse sur le taux d'emploi des pères, qui dépasse en moyenne de 12 points de pourcentage celui des hommes sans enfants, cet écart atteignant même 18 points de pourcentage dans certains pays.<sup>59</sup> De nombreux hommes déclarent qu'ils aimeraient travailler un nombre d'heures moins élevé, estimant que leur temps de travail actuel interfère avec leur vie familiale. Dans certains pays, plus de 25 % des femmes inactives le sont en raison de leurs responsabilités familiales (voir tableau 1).

<sup>57</sup> Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions initiative visant à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et aidants qui travaillent, Bruxelles : Commission européenne, 26 avril 2017, [en ligne :] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/txt/?uri=com:2017:252:fin#footnote8>, consulté le 10 octobre 2019.

<sup>58</sup> K. BRIARD, E. VALAT, *À quels moments les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes se forment-elles ? Les évolutions socioprofessionnelles au fil des naissances*, Paris : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), février 2018, 60 pages.

<sup>59</sup> Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions initiative visant à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et aidants qui travaillent, op. cit.

**Tableau 1 : Incidence sur l'emploi de la parentalité dans le cas d'un enfant de moins de 6 ans, 2015, Eurostat.**



Un changement paradigmatique de l'espace-temps occupé par la famille et le travail dans l'existence se dessine à l'horizon, encore faut-il savoir quels en seront les contours. Ce qui se fait à l'heure actuelle en termes de « politiques palliatives de la conciliation travail-famille » est certainement bénéfique pour un large pan de la population. Nous en citons quelques exemples ci-après, parmi un éventail de propositions portées tant par des associations que des chercheurs ou des groupes politiques.

- **Congé de paternité plus long et rémunéré de façon consistante et continue**

L'État, par la création de lois encadrant l'articulation travail-famille, par l'instauration d'un congé de paternité obligatoire et d'un congé parental plus consistant en termes de durée, de défraiement et de partage entre les parents <sup>60</sup>, a un rôle à jouer dans cette régulation en se basant notamment sur le principe du droit à l'égalité de traitement entre les sexes.

<sup>60</sup> À ce sujet, en Belgique, des discussions parlementaires au niveau fédéral ont débuté le 3 octobre 2019, dans un contexte de gouvernement en affaires courantes.

- **Congé parental plus long et mieux rémunéré** (Policy brief de l'Observatoire des conjonctures économiques (France) <sup>61</sup> publié en avril 2017)

Par ailleurs, une économiste américaine a démontré que le congé parental québécois (via le RQAP) <sup>62</sup>, en particulier le congé réservé au père et le parental « divisible », avait contribué à un rééquilibrage des rôles des pères et des mères concernant la prise en charge des enfants tant à la maison qu'en dehors. Comme effet collatéral, il participerait à la déconstruction des rôles stéréotypés basés sur le sexe du parent.

Également, il s'agit de créer un nouvel espace de dialogue pour encourager l'accès à des dispositifs qui existent déjà, mais qui sont parfois peu utilisés – que ce soit parce que les employés ne les connaissent pas ou parce qu'ils n'osent pas les demander. Avec à la clé pour l'employeur une diminution de l'absentéisme, des burn-out et du stress, un cocktail gagnant pour la productivité. Agir sur la durée du temps de travail, repenser ce qui se trame dans les mouvements temporels et pendulaires des ménages. De façon concertée, adaptée aux différents secteurs professionnels et par étapes.

<sup>61</sup> H. PÉRIER, « Réduire les inégalités professionnelles en réformant le congé paternité », *OFCE Policy Brief*, 11, 13 janvier 2017.

<sup>62</sup> Le RQAP est le Régime Québécois d'Assurance Parentale. Bien que ce régime promeuve entre autres l'égalité entre les sexes, il n'est pas la panacée de l'égalité, mais il contribue de façon importante à la baisse des iniquités dans le partage des responsabilités familiales et domestiques. Lire à ce propos A. PATNAIK, « Reserving Time for Daddy : The Short and Long-Run Consequences of Fathers Quotas », *SSRN Electronic Journal*, janvier 2014, [en ligne :] [https://www.researchgate.net/publication/272242845\\_Reserving\\_Time\\_for\\_Daddy\\_The\\_Short\\_and\\_Long-Run\\_Consequences\\_of\\_Fathers'\\_Quotas](https://www.researchgate.net/publication/272242845_Reserving_Time_for_Daddy_The_Short_and_Long-Run_Consequences_of_Fathers'_Quotas), consulté le 26 septembre 2019.

## Conclusion

La question sociale de l'articulation des temps en est une sociétale. En d'autres mots, les déterminants sociaux du quotidien, à différentes échelles spatiales et temporelles, des temps reproductifs et productifs, facilitent ou entravent, tant sur la vie intime que la vie publique et sociétale. La solution à cette articulation serait-elle, parmi d'autres, du côté de la socialisation *publique* et *totale* des activités de care familial et domestique, tel que l'entendent Fusulier et Drancourt ? Ou bien serait-elle en complément ou en totalité du côté de la socialisation *privée* et *marchande* des activités de care ? Autrement dit, ces deux auteurs parlent « [d'] une "révolution silencieuse" [qui] met à l'épreuve de manière inédite la condition salariale de la première modernité dans ses principes d'organisation en général et dans ses modes de régulation Travail/Famille en particulier.<sup>63</sup> La question de l'égalité entre les sexes en est une sociétale et intimement liée à la conciliation des temps professionnels et des temps de la vie familiale et citoyenne. Pourquoi, finalement, en dépit des outils mis à disposition des hommes comme des femmes, les trajectoires professionnelles des mères restent encombrées d'obstacles et de contraintes que les hommes ne connaissent peu ou pas ? Malgré un avancement du côté de la reconnaissance des inégalités entre les hommes et les femmes, il semble que les pratiques sociales n'entament pas la figure traditionnelle du *male breadwinner* et de la *female carer model* ? En d'autres termes, les dispositifs d'articulation des temps sociaux a permis aux situations d'évoluer, de s'adapter, voire parfois de s'équilibrer, sans aboutir à des solutions transformatrices qui feraient de cet enjeu un véritable questionnement concernant la régulation socio-économique et le cadre normatif entourant les principes de reconnaissance sociétale du « care », de l'égalité entre les sexes et de l'articulation du travail et de la famille.

Il est de mise que les sociétés se mobilisent pour rétablir la cohérence de la relation travail/famille et des temps sociaux. Qui plus est, un scénario utopique, de plus en plus abordé au sein du nouveau paradigme de la transition écologique, économique et sociale, serait de transformer la société salariale en une société multiactive. Il s'agirait alors de repenser la notion de travail, du travail professionnel, au travail parental et domestique, en passant par le

<sup>63</sup> B. FUSULIER, C. NICOLE-DRANCOURT, « Retour sur l'impossible conciliation Travail/Famille », *Revue Interventions économique*, 53, 2015, [en ligne :] <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2643>, consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

travail civique, au-delà de la notion d'emploi qui apparaît surdimensionnée. Dans une logique d'investissement social, la société démocratique serait invitée à repositionner ce qu'elle entend comme digne d'être soutenu. Arranger le travail pour y faire entrer la famille. Ou arranger la famille pour y faire entrer le travail, là est toute la question.

\*\*

Léa Champagne est titulaire d'un certificat interfacultaire en santé publique et précarité (Université Libre de Bruxelles) et d'un M.Sc. Géographie (Université du Québec à Montréal). Elle est chargée de projet Gender-Based Violence & Asylum, GAMS Belgique.

CHAMPAGNE Léa, *La complexe articulation des temps sociaux. Concilier travail et famille, un enjeu structurel et politique inachevé ?*, Bruxelles : CPCP, Analyse n° 391, 2019, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/temps-sociaux>.

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter, Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

**[www.cpcp.be](http://www.cpcp.be)**



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

La tension qui se joue dans l'articulation travail famille, vie privée et vie professionnelle, n'est pas nouvelle. Les changements observés ces dernières décennies témoignent de la reproduction, encore présente à des intensités diverses au sein des foyers des pays industrialisés, des modèles de partage inégal des tâches parentales, de l'enracinement des représentations des rôles masculins et féminins reportées au sein des modes de pensée et d'agir en ce qui a trait à l'articulation des temps sociaux relatifs au travail et à la famille. Fortement investie dès le début des années 1990, la conciliation travail et famille cristallise une pluralité d'enjeux : celui de la croissance économique, de l'emploi, du renouvellement des générations, mais aussi de l'égalité entre hommes et femmes sur le marché du travail et dans la sphère privée. Nous proposons d'identifier quelques-uns de ces enjeux importants. Puis, nous analysons ce que les articulations entre temps productifs et reproductifs produisent en termes d'inégalités entre les femmes et les hommes.

## Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Églises, 45 – 1000 Bruxelles

02 238 01 00 | [info@cpcp.be](mailto:info@cpcp.be) | [www.cpcp.be](http://www.cpcp.be)



Chaque jour, des nouvelles du front !

[www.facebook.com/CPCPasbl](https://www.facebook.com/CPCPasbl)

Toutes nos publications sont disponibles en téléchargement libre :  
[www.cpcp.be/publications/](http://www.cpcp.be/publications/)